

Communiqué de presse du CAA du 30 juillet 2025

Si en 2024, les incertitudes géopolitiques se concentraient principalement sur l'invasion de l'Ukraine par la Russie et le conflit au Moyen-Orient, les résultats des élections présidentielles américaines de fin d'année ont entraîné une volatilité accrue des marchés financiers. Si la tendance baissière de l'inflation et des taux d'intérêt semble se confirmer, les annonces concernant les politiques commerciales, en particulier les droits de douanes, génèrent une forte incertitude sur les perspectives de croissance économique et d'inflation dans la zone euro.

En dépit de cet environnement économique, financier et politique instable, les primes émises brutes des entreprises d'assurance vie, d'assurance non vie, de réassurance ainsi que les primes négociées par les sociétés de courtage ont atteint des niveaux inégalés en 2024.

Ainsi, le secteur de l'assurance vie a connu un fort rebond faisant de 2024 une année record. Ce retour à la croissance résulte principalement des produits à rendements garantis et dans une moindre mesure des produits en unités de compte. Parallèlement, rien ne semble enrayer la rentabilité anémique observée ces dernières années sur les produits destinés aux clients fortunés.

Le secteur vie a également été marqué par l'insolvabilité de FWU Life Insurance Lux S.A. concomitamment à l'insolvabilité de la société holding d'assurance FWU AG, l'actionnaire unique de FWU Life Insurance Lux S.A. en raison de son surendettement. Ces insolvabilités et l'incapacité pour FWU Life Insurance Lux S.A. de rétablir la couverture des engagements d'assurance par des actifs représentatifs éligibles ont amené le CAA à déposer le 22 janvier 2025 une requête en dissolution et mise en liquidation qui a été prononcée le 31 janvier 2025 par le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Après une période de forte croissance, depuis deux ans, le secteur de l'assurance non vie affiche un taux de croissance conforme à un marché mature mais un résultat technique brut record. On notera néanmoins, à l'instar de l'exercice précédent, des résultats techniques bruts négatifs des branches « RC véhicules terrestres automoteurs » et « corps de véhicules aériens » liés à des activités transfrontalières.

Si les primes émises brutes des entreprises de réassurances présentent une légère croissance en 2024, le CAA a délivré 7 nouveaux agréments en 2024 et 5 sur les 6 premiers mois de l'année 2025 confirmant ainsi le regain d'intérêt pour les entreprises de réassurance observé depuis les 4 dernières années.

Bien que les primes négociées par les sociétés de courtage soient en forte hausse, sur les 84 sociétés de courtage actives au 31/12/2024, 20 sociétés ont négocié moins de 2m€ de primes sur l'exercice laissant présager la poursuite de la vague de consolidation du marché.

En matière de distribution, le CAA a lancé des contrôles ciblés auprès de plusieurs sociétés de courtage visant la gouvernance des produits d'investissement fondés sur l'assurance, les assurances liées aux cartes de crédits et des contrôles prudentiels. Suite à l'analyse des pratiques observées, le CAA a

recadré le recours au co-courtage/sous-courtage à travers la note d'information 25/5 et a rappelé notamment à certains établissements de crédit l'obligation de fournir le document d'information clé des couvertures d'assurance non vie.

Outre les contrôles sur place et sur pièces annuels concernant la surveillance prudentielle, le contrôle des règles conduite et la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme des entreprises, le CAA a lancé 5 enquêtes thématiques :

- une enquête relative au « pipeline premiums » comptabilisées par les entreprises d'assurance non vie ;
- une enquête relative au traitement des réclamations au sein des entreprises d'assurance vie, non vie et des sociétés de courtage ;
- une enquête relative au dispositif de gouvernances des produits au sein des entreprises d'assurance non vie ;
- une étude relative à la « Value For Money » des contrats de prévoyance vieillesse 111bis commercialisés par les entreprises d'assurance vie domestiques ;
- la mise à jour du questionnaire qualitatif en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Si des premiers retours ont déjà été donnés au secteur de l'assurance concernant les résultats des enquêtes thématiques, le CAA poursuivra ses échanges au travers des différents forums mis en place par le CAA (comités techniques, conférences, ...) et directement avec les entreprises dans le cadre de contrôles sur place et sur pièces.

Comme tous les ans, le CAA établit le bilan des travaux réalisés au titre des priorités de l'exercice en cours et analyse les risques dans une approche prospective afin de définir les axes essentiels de contrôle pour l'exercice suivant.

Ainsi, le CAA a fixé les priorités principales de surveillance pour les prochains mois qui seront déclinées au niveau du siège des entités surveillées et de leurs succursales :

- Le contrôle du maintien d'un niveau de prudence satisfaisant dans les provisions techniques dans un environnement inflationniste certes en baisse mais avec de fortes disparités entre les pays membres.
- Le contrôle du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme mis en place par les entreprises d'assurance vie et les intermédiaires.
- Le contrôle des entreprises d'assurance non vie dans le cadre de la distribution de contrats d'assurance auprès des particuliers afin de vérifier les modalités d'application des obligations réglementaires en matière de gouvernance des produits.